

 <p>ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC WENTWORTH ASSOCIATION FOR THE PROTECTION OF WENTWORTH LAKE</p>	Ordre du jour- AGA- 2 juillet 2023
	Heure : 10h00
	Endroit : Plage de l'APLW

1.	Vérification du quorum
	<p>Nombre de personnes présentes : 29 10h06 Ouverture de l'assemblée (au total 41 personnes se sont présentées) Avant de débiter le président remercie les membres du CA ainsi que le créateur de notre site web Carl Ebacher.</p>
2.	Lecture de l'ordre du jour
	Points à ajouter au varia : coordonnées pour joindre les constables spéciaux de la municipalité.
3.	Adoption de l'ordre du jour
	Proposée par : France Charette Secondée par : André Allard
4.	Adoption du procès-verbal de l'AGE du 6 juillet 2021
	Proposée par : David Coté Secondée par : Julie Gouin
5,	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 juillet 2022 avec modification apportée au point 11 concernant les Bernaches : Deux familles de bernaches ont pris domicile au lac. Elles sont nuisibles à la qualité de l'eau, il est recommandé de ne pas les nourrir, mais plutôt de les effaroucher. Si possible, détruire les nids afin qu'elles ne reviennent plus. Pour informations supplémentaires : https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-105/page-1.html Proposée par : Serge Bourgeois Secondée par : Pierre Caron
6.	Bilan financier 2022 (Les bilans seront dorénavant annuels)
	a. Présentation et adoption du bilan 2022 Jean-Pierre Durand fait état des grandes lignes du bilan 2022 135 membres ont cotisé aux différents fonds Le montant accordé pour les sentiers est écoulé en partie pour les travaux d'aménagement et d'autre part en heures de bénévolat Actif à court terme : 11 338\$ Immobilisation 32 200\$ (due à l'augmentation de la valeur du terrain de la plage) Proposée par : Alain Ménard Secondée par : Carl Ébacher
	b. Demandes de subventions Des demandes ont été transmises : <u>A la municipalité</u> : Une nouvelle politique a été adoptée, nous devons présenter la demande sous forme de projet. Cette année nous demanderons le remboursement des dépenses liées à l'aménagement des 3 entrées. <u>Excavation Gagné</u> : 250\$ reçu <u>Gouv Provincial</u> : 200\$ à recevoir pour le paiement du RSVL <u>Gouv Fédéral</u> : Possibilité de recevoir 500\$ en publicité, nous le ferons pour le Beach boat party
7.	Plan d'action et Bilan annuel Disponible sur notre site Web https://aplw.ca/plan-daction-aplw/ Fait état de notre mission, objectifs à atteindre, activités et résultats. Une révision et mise à jour annuelle sera effectuée



8.	<p>Environnement et plage</p> <p>a. Analyse de la transparence de l'eau du lac (responsable Michel Grégoire)</p> <p>Nous sommes membres du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL). Il y a 3 points de lecture et 1 point de prélèvement pour différentes analyses. Le suivi peut être consulté en ligne sur le site du RSVL https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/rsvl_liste.asp</p> <p>b. Suivi du périphyton (responsable Jean-Pierre Durand)</p> <p>Observations faites selon le protocole du Gouvernement pendant 5 ans Beaucoup plus présent depuis les 2 dernières semaines dues à la températures et aux embarcations qui brassent le fond. La prolifération est due à l'activité humaine. Les mesures préventives sont de mises pour la conservation de notre plan d'eau. La bande riveraine est la principale mesure de protection sur laquelle nous devons miser.</p> <p>c. Embellissements des 3 entrées au lac</p> <p>Remerciement à France Charrette et Sylvie Tremblay pour leur implication. Une demande sera faite à la municipalité pour obtenir une subvention afin de payer les coûts d'achat et d'entretien.</p>
9.	<p>Règlement municipal 2023-526 Concernant la protection des cours d'eau du territoire et l'accès au plan d'eau</p> <p>Adopté en avril 2023 site web de la ville https://wentworth-nord.ca/wp-content/uploads/2023/06/Regl-2023-526-protection-acces-eau-final.pdf</p> <p>Principaux changements :</p> <ul style="list-style-type: none">• Obligation de lavage s'applique aussi aux remorques de livraison (quai, embarcation)• Contrôle des débarcadères (bloquer l'accès) applicables aux accès privés des riverains pour les embarcations motorisées ou non (transporté sur remorque ou véhicule motorisé)• Certificat de lavage émis par plan d'eau, valide 7 jours• Pour la demande de permis les informations sur le lac et le lieu de mise à l'eau sont demandées• Obligation de présenter son permis d'accès et certificat de lavage lorsque demandé par un fonctionnaire.• Obligations des propriétaires : Ne peuvent permettre la mise à l'eau sans certificat de lavage ou permis d'accès• Obligations des propriétaires-locataires : si moins de 3 mois, doit fournir les embarcations aux locataires (ils ne peuvent apporter leur propre embarcation), cette information doit être affichée dans le chalet ainsi que sur le contrat de location• Amendes : ont doublés donc 1000\$/infraction/jour• Tarif pour certificat de lavage : non motorisé (5\$ résidents, 20\$ non-résidents), motorisé (20\$ résidents et 100\$ non-résidents)
10.	<p>Bouées de navigation</p> <p>Achat et positionnement : 4 nouvelles bouées ont été ajoutées (donc 12 au total) Plan de positionnement disponible sur le site web de l'APLW https://aplw.ca/notre-plan-deau/</p>



11.	Activités à venir
	<p>a. Le Beach Boat Party le 29 Juillet 2023 Pratiquement la même formule, cette année l'animateur sera davantage à proximité de la plage pour de l'animation plus variée. Les gens sont invités à venir sur la plage et participer à cette activité de divertissement estivale. Les embarcations sont également bienvenues.</p>
	<p>b. Ensemencement de truites 10 septembre 2023 800 truites serontensemencées Des vérifications ont été faites avec la municipalité concernant le règlement (déversement des eaux d'ensemencement) et il n'y a aucun problème sur la façon que nous mettons les poissons à l'eau.</p>
12.	Projet de sentiers sur les terres de la couronne
	<p>Mise à jour du projet : Rencontre avec la municipalité le 26 janvier 2023, réception d'une correspondance le 15 février du DG, à l'effet que la municipalité est responsable du suivi de ce dossier, les panneaux de signalisation ont tous été remis à la municipalité. L'APLW a rempli ses obligations et n'a plus à s'impliquer dans ce projet. Le responsable de la municipalité est Benjamin Plourde.</p>
13.	Règlements généraux de l'APLW
	<p>a. Présentation et ratification des modifications proposées</p> <p>Les propositions de modifications ont été transmises avec l'OJ de la présente assemblée, le projet de modification a été mis sur le site web de l'APLW.</p> <p>Plusieurs changements ne sont que de la sémantique pour que cela reflète nos termes, notre réalité.</p> <p>Les modifications qui apportent un changement :</p> <p>3 Art.3B Retirer puisque inclus dans 3 Art.10 3 Art.9 le vote = 1 par immeuble (au lieu de chalet) pour inclure les propriétaires de terrains sans habitation qui paie leurs cotisations. 3 Art.10 Ajout de : Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée, le membre doit avoir accès à un quai riverain pour l'amarrage de son embarcation pour la saison. 4 art.1 Nombre d'administrateur ajout d'un maximum à 7 4 art.3 Durée des fonctions : 2 ans (au lieu de 1an) 4 art.4 Élection : postes 1-3-5-7 années impairs et 2-4-6 années pairs 5 Membres du conseil d'administration (1- Président, 2- V Président, 3-Trésorier, 4-secrétaire, 5-6-7 Directeurs) 6 art.3 Exercice Financier : annuel 1^{er} janvier au 31 décembre</p> <p>Notes pour modification future : un article concernant les conflits d'intérêts (sera proposée lors de la prochaine AGA)</p> <p>Proposé par : Alain Renaud Secondé par: David Coté Adopté à l'unanimité</p>
13.	Varia
	<p>a. Coordonnées pour joindre constables spéciaux Par téléphone :450-858-4496 Par courriel : constable@wentworth-nord.ca</p>



14.	Élections des membres du Conseil d'Administration	
a.	Membres de l'exécutif en place 1.Président : Richard Wragg 2.V-Président : André Allard 3.Trésorier : Jean-Pierre Durand 4.Secrétaire : Linda Ouimet 5.Directeur : Alain Renaud 6.Directeur : Michel Grégoire 7.Directeur : Mélanie Deslauriers 1-3-5-7 En élection Poste 7 Vacant	
b.	Mise en candidature pour la prochaine année La candidature de David Coté est proposée par Richard Wragg et secondée par Alain Renaud. David Coté accepte de se joindre au CA	
c.	Composition du CA pour la prochaine année : 1.Président : Richard Wragg 2.V-Président : André Allard 3.Trésorier : Jean-Pierre Durand 4.Secrétaire : Linda Ouimet 5.Directeur : Alain Renaud 6.Directeur : Michel Grégoire 7.Directeur : David Coté	
15.	Fermeture de l'assemblée Le président remercie les membres présents et souhaite une bonne saison estivale à tous.	
	Proposée par : Richard Wragg Secondée par : Michel Grégoire	